

INVENTAIRE DES MISSIONS ET TÂCHES LIÉES À LA FONCTION

DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE.

Le Responsable Local de l'Enseignement représente l'État
Il est porteur des finalités et objectifs définis par la circulaire interministérielle Justice - Éducation Nationale° 2011-239 du 8-12-2011
Il inscrit son action dans le cadre défini par les textes législatifs et réglementaires émanant de l'Administration Pénitentiaire et de l'Éducation Nationale
Garant de la sécurité des personnes et des biens au sein de l'Unité Locale de l'Enseignement qu'il dirige, il doit savoir alerter lorsque c'est nécessaire
Le Responsable Local de l'Enseignement dirige l'Unité Locale de l'Enseignement.(ULE)
Il impulse et conduit la politique pédagogique et éducative
- cette politique vise la réussite de tous les élèves, et de chacun d'entre eux conformément aux quatre objectifs définis par la circulaire interministérielle Justice - Éducation Nationale° 2011-239 du 8-12-2011
- Le Responsable Local de l'Enseignement pilote le projet pédagogique de l'ULE en y associant tous les acteurs et partenaires de la communauté éducative, il suscite et fédère les initiatives.
- Il est garant de l'efficacité de l'organisation pédagogique, traduction nécessaire de l'intérêt général du service public d'éducation en milieu pénitentiaire
Il anime, gère et développe les ressources humaines de l'ULE
Il représente l'Unité Pédagogique Régionale auprès des partenaires et de la direction de l'établissement pénitentiaire.
LES DOMAINES D'ACTIVITÉS - DIRIGER UNE UNITÉ D'ENSEIGNEMENT
Placé sous l'autorité du Proviseur de l'UPR et de l'IEN ASH Le Responsable Local de l'Enseignement est garant, dans son ULE
- de la cohérence d'une politique académique, expression de la politique nationale, dans laquelle s'inscrivent ses objectifs ;
- de la cohérence de l'action éducative telle qu'elle est portée par le projet d'établissement
Représentant du Proviseur de l'UPR, il prend, dans le cadre d'une lettre d'orientations, les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.
Il agit dans le cadre de délégations claires données
Conduire une politique pédagogique et éducative de l'ULE au service de la réussite des élèves, en y associant l'ensemble des membres de la communauté éducative
- conduire l'élaboration, la formalisation et le suivi du projet de l'ULE, dans le cadre des orientations nationales et locales de l'Éducation Nationale et de l'Administration Pénitentiaire.
- présider les conseils d'enseignement, les conseils de classes et les réunions pédagogiques... ;
- constituer les groupes d'élèves en lien avec la direction de l'établissement pénitentiaire;
- répartir la DHG déléguée par le Proviseur de l'UPR dans le cadre d'un dialogue de gestion, répartir les services d'enseignement, concevoir et réaliser les emplois du temps ;
- assurer l'organisation des enseignements dans le respect des textes réglementaires et en fonction de l'offre de formation en lien avec le projet de l'ULE, de l'établissement pénitentiaire et de l'UPR
- développer les pédagogies adaptées aux publics illettrés et/ou non francophones, ou présentant un très bas niveau de qualification.
Réguler et harmoniser les modalités et le rythme d'évaluation des apprentissages des élèves
- bâtir une politique relative l'évaluation des élèves, au suivi des acquisitions et à leur traçabilité ;
- organiser les examens.
Conduire une politique d'orientation
- favoriser les conditions d'émergence du projet personnel de l'élève ;
- pour les mineurs, concevoir en partenariat avec la direction de l'établissement pénitentiaire et la PJJ, la politique d'orientation en fonction des dispositions nationales et académiques.,
mettre en œuvre les procédures en s'appuyant notamment sur le concours des d'orientation-psychologues et des animateurs de la MLDS lorsque c'est possible.

INVENTAIRE DES MISSIONS ET TÂCHES LIÉES À LA FONCTION
DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE.

Conduire une politique éducative
- suivre l'assiduité et la ponctualité (présences, absences) ;
- impulser et organiser une politique d'éducation à la santé et à la citoyenneté, (prévention des conduites à risque, formation premiers secours...)
Établir, organiser et maintenir le dialogue avec l'ensemble des partenaires institutionnels pour la conception et la mise en œuvre du projet de sortie d'incarcération.
II - Conduire et animer la gestion de l'ensemble des ressources humaines
- assurer une gestion prévisionnelle des personnels ;
- assurer l'accompagnement des nouveaux personnels,
- participer à l'élaboration et à l'évaluation du plan de formation des personnels (besoins du service vs besoins de l'agent) ;
- gérer et accompagner les personnels non titulaires (Contrats aidés)
Définir les principes d'organisation des services de l'ensemble des personnels, dans le cadre de leur statut.
Organiser la communication interne à l'ULE s'assurer de sa qualité.
Organiser et maintenir le dialogue avec les personnels de l'établissement pénitentiaire, de la PJJ et des autres partenaires
III - Assurer les liens avec l'environnement
Participer à la vie de l'UPR
- envisager l'orientation des élèves, les propositions de modifications de la carte des formations, la mutualisation des innovations pédagogiques... au niveau de l'UPR
- collaborer avec les autres ULE, notamment pour le suivi des mineurs incarcérés, la mutualisation d'outils et de pratiques pédagogiques adaptées
Assure les relations indispensables avec la Direction et les services de l'Établissement Pénitentiaire pour :
- le fonctionnement de l'ULE
- la maintenance, la modernisation et la sécurité des locaux.
Organiser et maintenir le dialogue
- avec, les partenaires culturels et sportifs,
- avec les autres services (PJJ, SPIP, JAP.)
- avec les universités pour la mise en place de parcours individualisés au-delà du niveau IV
IV - Administrer l'établissement
Fixer des objectifs, déléguer des domaines d'activités à ses collaborateurs en fonction de leurs compétences et des textes qui régissent leurs missions.
Assurer l'ordre et la sécurité des personnels et des biens en lien étroit et permanent avec la direction de l'établissement pénitentiaire
Conduire l'élaboration, la rédaction et l'actualisation du règlement intérieur de l'ULE , être le garant de son application.
Utiliser les outils pertinents pour :
- analyser le fonctionnement de l'établissement et en rendre compte ;
- préparer et présenter le bilan annuel ;
- prévoir l'évolution des effectifs (et des besoins en personnel subséquents) pour la rentrée suivante.

INVENTAIRE DES MISSIONS ET TÂCHES LIÉES À LA FONCTION
DE RESPONSABLE LOCAL DE L'ENSEIGNEMENT EN MILIEU PÉNITENTIAIRE.

LES COMPÉTENCES REQUISES DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT
Savoir administrer l'établissement
- connaître l'organisation générale de l'État, de l'éducation nationale, de l'administration pénitentiaire et de l'établissement ;
- savoir identifier et reconnaître la hiérarchie des normes (politiques et administratives) ;
- connaître les champs de compétences de chacun de ses interlocuteurs habituels ;
- connaître :
. les fondements juridique et administratif du fonctionnement de l'établissement pénitentiaire ;
. ses règles de fonctionnement budgétaire et financier.
- savoir apprécier les conditions de mise en jeu (d'exercice) de sa responsabilité.
Savoir construire dans la concertation la politique pédagogique et éducative de l'ULE
- Savoir construire cette politique (projet d'établissement) à partir d'une connaissance :
. des modes d'apprentissage des adultes et des adolescents
. des comportements des jeunes et des adultes ;
. des parcours des élèves, de leurs forces et potentialités, de la nature de leurs difficultés ;
. des programmes d'enseignement, des référentiels ;
. des grands objectifs qui y sont attachés.
- Être capable, (dans le cadre d'un dialogue avec le Proviseur de l'UPR et l'IEA) d'établir les liens nécessaires entre des orientations nationales et académiques et l'ULE dans son contexte.
Savoir impulser, animer et conduire cette politique pédagogique et éducative
Pour gérer et développer les ressources humaines de l'ULE, savoir :
- agir suivant la réglementation et la déontologie de la gestion de personnels ;
- repérer les forces et les difficultés chez les personnels ;
- valoriser, encourager, aider ;
Pour mobiliser des individus et travailler en équipe, savoir :
- créer les conditions de fonctionnement de l'équipe, l'animer, s'y impliquer ;
- écouter, prendre en compte les avis, négocier ;
- solliciter l'expertise ;
- déléguer (Gestion d'un quartier mineurs, fixer des objectifs, demander un compte-rendu...)
- décider.
Pour piloter un dispositif, savoir :
- fixer des objectifs ;
- analyser une situation, mesurer et formaliser les écarts ;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies ;
- réguler (reformuler les problèmes pour qu'ils deviennent traitables), évaluer ;
- mesurer le degré d'atteinte des objectifs, en rendre compte ;
- utiliser, de façon pertinente et en rapport avec le dispositif piloté, des outils statistiques simples.
Pour communiquer, savoir :
- organiser la concertation et les échanges d'information ;
- valoriser les actions, les réussites et les résultats d'équipes et d'individus ;
- communiquer en cas de crise.
Rendre possible le travail collectif, le faciliter, le développer.
Savoir écouter et entendre ce qui est dit de la fonction, et de la façon dont on l'exerce.